

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES 1^{ère} DIVISION



RÈGLEMENT 2018

Date limite d'engagement : 28 juin 2018
Date limite d'inscription : 10 octobre 2018

Nota : les évolutions / saison précédente signalées en surbrillance jaune

SOMMAIRE

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT	3
1. Formule du championnat	3
2. Résultats – Classement – Récompenses	3
2.1 Résultat d'une rencontre	3
2.2 Classement	4
2.3 Montée et descente	4
2.4 Récompenses.....	4
II - CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
1. Clubs	5
2. Lutteurs	6
3. Equipes	6
2. Entraîneurs	6
III - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE	7
1. Composition de l'équipe	7
1.1 Catégories de poids	7
1.2 Effectif	7
2. Déroulement	7
3. Pesée.....	8
4. Arbitrage	8
5. Horaire programme	8
6. Transmission des résultats	9
7. Réserves et contestations	10
IV - RÈGLEMENT DES LITIGES	11
1. Nature des litiges et pénalités	11
V - ANNEXES	13
Annexe 1 - Formulaire d'engagement	13
Annexe 2 - Liste des clubs qualifiés	13
Annexe 3 - Formulaire d'inscription.....	14
Annexe 4 - Fiche de renseignements du club	15
Annexe 5 - Liste de l'effectif de l'équipe	16
Annexe 6 - Modèle d'autorisation de président de club	17
Annexe 7 - Attestation sur l'honneur d'identité.....	18
Annexe 8 - Cahier des charges pour les clubs recevants	19
Annexe 9 - Contestation	20

I - ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHAMPIONNAT

1. FORMULE DU CHAMPIONNAT

- Le Championnat de France par Equipes (CFE) de 1^{ère} division se déroule selon un calendrier édité par la FFLDA.
- Les équipes qualifiées sont réparties en 2 poules : poule A et poule B. Le classement, lors de la saison précédente, des équipes engagées déterminera le placement dans les poules de la manière suivante :
 - l'équipe la mieux classée est placée dans la poule A en N°1,
 - la 2^{ème} équipe la mieux classée dans la poule B en N°1,
 - la 3^{ème} équipe la mieux classée dans poule B en N°2
 - la 4^{ème} équipe la mieux classée dans la poule A en N°2.

Les autres équipes sont placées alternativement dans les 2 poules par tirage au sort. En cas de forfaits, la FFLDA pourra éventuellement réaliser un nouveau tirage au sort.

1^{ère} phase : tournoi nordique dans chaque poule réparti sur plusieurs journées selon un ordre des rencontres défini par la FFLDA (chaque équipe reçoit au moins 1 fois).

2^{ème} phase :

- Demi-finales : le 1^{er} de la poule A contre le 2^{ème} de la poule B et le 1^{er} de la poule B contre le 2^{ème} de la poule A.
- Rencontre pour le maintien en 1^{ère} division : le dernier de la poule A reçoit le dernier de la poule B

3^{ème} phase : la finale 3^{ème} - 4^{ème} et la finale 1^{er} - 2^{ème} se déroulent lors d'un même week-end et dans un même lieu.

2. RÉSULTATS – CLASSEMENT - RÉCOMPENSES

2.1 Résultat d'une rencontre

L'équipe vainqueur de la rencontre est celle qui a gagné le plus de combats.

Lors de la 1^{ère} phase, des points de rencontre sont attribués de la manière suivante :

- victoire de la rencontre (plus de combats gagnés) = 2 points,
- égalité de la rencontre (même nombre de combats gagnés) = 1 point,
- défaite de la rencontre (moins de combats gagnés) = 0 point

Lors de la 2^{ème} et 3^{ème} phase du championnat, en cas d'égalité de victoires de combats à la fin de la rencontre, l'équipe vainqueur est déterminée selon les critères hiérarchiques suivant :

- *Le plus grand nombre de points de classement.*
- *Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).*
- *Le plus de victoires par tombé (5-0).*
- *Le plus de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1).*
- *Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.*

2.2 Classement

2.2.1 Dans la poule : **1^{ère} phase du championnat**

Dans chaque poule les équipes sont classées en fonction de leurs points de rencontre.

- En cas d'égalité de points de rencontre entre deux équipes, il faut rechercher le résultat de **la rencontre de l'une contre l'autre**, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - Le plus grand nombre de combats gagnés.
 - Le plus grand nombre de points de classement.
 - Le moins de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0).
 - Le plus de victoire par tombé (5-0).
 - Le plus de victoire par supériorité technique (4-0 ou 4-1).
 - Le plus de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

- En cas d'égalité de points de rencontre entre plus de 2 équipes, il faut rechercher les résultats dans l'ensemble des rencontres de poules, pour classer tout d'abord la dernière, jusqu'à obtenir les 2 meilleures équipes, selon les critères hiérarchiques suivants :
 - le moins de victoires de rencontres,
 - le moins de combats gagnés,
 - le moins de points de classement,
 - le plus de défaites par abandon, forfait ou disqualification (5-0),
 - le moins de victoires par tombé (5-0),
 - le moins de victoires par supériorité technique (4-0 ou 4-1),
 - le moins de points techniques marqués sur l'ensemble de la rencontre.

Les 2 dernières équipes restantes sont classées sur la base du résultat de leur rencontre directe (cf. critères en cas d'égalité entre deux équipes).

2.2.2 Dans le championnat :

Les équipes participant à la 3^{ème} phase du championnat sont classées de 1 à 4. Les équipes 3^e et 4^e de poules sont classées respectivement 5^e et 7^e ex aequo.

2.3 Montée et descente

L'équipe vainqueur de la rencontre entre les 2 équipes classées dernières de chaque poule se maintient en 1^{ère} division. L'équipe battue descend en 2^{ème} division. Le club recevant de cette rencontre sera celui de la poule A.

L'équipe classée 1^{ère} en 2^{ème} division est qualifiée pour monter en 1^{ère} division sauf si il y a déjà une équipe du même club engagée en 1^{ère} division.

2.4 Récompenses

L'équipe championne de France recevra un trophée de la FFLDA qu'elle conservera de manière définitive.

Les lutteurs inscrits sur la feuille de pesée des phases finales des équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} reçoivent une médaille.

II - CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. CLUBS

Une seule équipe par club peut participer au CFE 1^{ère} division.

Les clubs qualifiés (*cf. annexe*) doivent **à la date limite d'engagement le 28 juin 2018 :**

- **Envoyer le formulaire d'engagement** (*cf. annexe*) par mail à ffl@fflutte.org précisant l'acceptation du présent règlement et du cahier des charges (*cf. annexe*). Ce formulaire ne sera validé par la FFLDA que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.
- **S'acquitter du droit d'engagement par virement bancaire** à la FFLDA (*cf. RIB en annexe 1*) d'un montant de **1900 €**.
L'ordre de virement devra être envoyé par mail à ffl@fflutte.org
- **Envoyer le chèque de caution de 2000 € à la FFLDA.**
- **Etre réaffiliés à la FFLDA à la date limite d'inscription le 10 octobre 2018.**
- **Etre un club labellisé « Performance Excellence »** en 2018 par la FFLDA. A défaut une pénalité financière de 500 € sera à régler par le club et sera prélevée sur la caution.
- **Envoyer par mail au format PDF à ffl@fflutte.org le dossier d'inscription** complet à la date limite **d'inscription le 10 octobre 2018**, les documents suivants :
 - ✓ **Formulaire d'inscription** qui ne sera validé par la FFLDA que s'il ne comporte aucune annotation, rature ou réserve.
 - ✓ **Fiche de renseignements du club** (*cf. annexe*).
 - ✓ **Liste de l'effectif de l'équipe** comprenant maximums 20 lutteurs et 3 entraîneurs (*cf. annexe*).
 - ✓ **Autorisation du président du club** d'origine pour chaque lutteur inscrit licencié dans un autre club FFLDA (*cf. annexe*).
 - ✓ **Photocopie lisible de la carte d'identité ou du passeport** ou de tout document officiel de l'administration française permettant de vérifier l'identité de chaque lutteur inscrit.
 - ✓ **Autorisation de « transfert international » UWW** pour les lutteurs étrangers non résidents en France (*cf. règlement UWW en vigueur*).

2. LUTTEURS

Les lutteurs engagés dans le CFE doivent :

- Etre licenciés à la FFLDA à la **date limite d'inscription fixée au 10 octobre 2018.**
- Les lutteurs étrangers résidents en France devront avoir été licenciés FFLDA durant 3 saisons (saison en cours comprise). Les saisons de licences FFLDA pour les transferts internationaux UWW ne sont pas comptabilisées.
- Etre U20 ou seniors ou vétérans A. Pas de surclassement en U20 pour les lutteurs U17.
- Pour la même saison sportive, un lutteur inscrit pour un club dans un CFE ne peut pas être inscrit pour un autre club dans un CFE quel qu'en soit le niveau (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division).
- Des lutteurs pourront être inscrits (cf. annexe 5), pour le même club, en 1ère et 2ème division mais ne pourront être pesés que dans 1 seule division.
- Des lutteurs n'ayant pas réalisé plus de 2 combats en 1^{ère} division (victoire ou défaite par abandon, forfait, blessure inclus) pourront participer, avec le même club, lors de la même saison au championnat de 3^{ème} division. En revanche, si des phases de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division se déroulaient sur un même week-end et dans le même lieu les lutteurs ne pourraient être inscrits que sur une seule feuille de pesée.

3. ÉQUIPE INSCRITE

L'effectif de l'équipe inscrite (cf. annexe) doit respecter les critères suivants :

- 20 lutteurs au maximum, 6 lutteurs au minimum,
- 1 lutteur au maximum avec autorisation de transfert UWW.
- 3 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFLDA (non engagé en 1ère division) ou 2 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club s'il y a 1 lutteur avec autorisation de transfert international UWW inscrit.

PS : le nombre de lutteurs de nationalité étrangère résidents en France ayant été licencié FFLDA durant 3 saisons (saison en cours comprise) n'est pas limité.

4. ENTRAINEURS

Les entraîneurs engagés (3 au maximum par équipes) doivent être diplômés FFLDA ou d'Etat recensés sur l'intranet fédéral à la date limite d'inscription.

III – ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

1.1 Catégories de poids

6 catégories sans tolérance de poids : **62 kg, 70 kg, 78 kg, 86 kg, 94 kg, 130 kg.**

Un lutteur peut lutter dans la catégorie de poids immédiatement supérieure à celle validée lors de la pesée. Le poids de corps du lutteur lors de la pesée détermine la catégorie de poids, qui sera inscrite et validée sur la feuille de pesée par l'arbitre délégué fédéral.

1.2 Effectif

Une équipe, pour une rencontre, doit comporter au minimum 6 lutteurs.

Un lutteur ne peut faire qu'un combat par mi-temps.

Seuls les lutteurs et 2 entraîneurs (diplômés FFLDA ou d'Etat recensés sur intranet) figurant sur la feuille de composition d'équipe par mi-temps sont autorisés à prendre place sur le banc prévu à cet effet. 1 seul entraîneur est autorisé à aller au coin du tapis pendant la pause.

2. DÉROULEMENT

Une rencontre se compose de 12 combats, alternant entre les styles de lutte libre et gréco-romaine, et se déroulant sur 2 mi-temps.

- La 1^{ère} mi-temps débute par la catégorie **62 kg en lutte libre.**
- La 2^{ème} mi-temps débute par la catégorie **62 kg en lutte gréco romaine.**

Lors de la présentation des équipes avant la rencontre, les lutteurs de chaque équipe doivent porter une tenue de club unique et uniforme (survêtement ou maillot). Les lutteurs doivent porter un maillot de lutte règlementaire à l'effigie de leur club.

- 1^{ère} et 2^{ème} phase : l'équipe recevante porte le maillot rouge.
- Lors de la 3^{ème} phase du championnat, l'équipe rouge sera l'équipe qualifiée issue de la poule A. Au cas ou 2 équipes sont issues de la même poule, l'équipe rouge sera l'équipe la mieux classée de la poule.

Tous les documents relatifs au déroulement de la rencontre sont amenés par l'arbitre délégué fédéral (feuilles de rencontre, de pointage, de pesée, de composition d'équipe).

3. PESÉE

Sur la feuille de pesée, fournie par l'arbitre délégué fédéral, figure la liste de tous les lutteurs inscrits pour chaque équipe.

La présence d'un médecin est obligatoire tout au long de la pesée. Avant la fin de la pesée, à la demande du corps arbitral ou du délégué fédéral, un lutteur pourra faire l'objet d'un contrôle visuel cutané par le médecin présent.

Avant la compétition, l'arbitre délégué fédéral doit demander au médecin sa carte professionnelle attestant de sa qualité de médecin.

L'arbitre délégué fédéral reçoit les lutteurs des équipes ainsi que les responsables d'équipes dans le local prévu pour la pesée pouvant accueillir l'ensemble des équipes.

Dès que la pesée débute le local est clos, plus aucun mouvement d'entrée ou de sortie n'est autorisé.

A l'heure prévue de la pesée, l'équipe visiteuse est pesée en premier dans sa totalité puis l'équipe recevant (1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat).

La pesée débute selon l'ordre d'inscription des lutteurs sur la feuille de pesée avec un seul et unique passage par lutteur sur la bascule.

Chaque lutteur avant d'être pesé doit présenter à un arbitre sa licence FFLDA avec photo (format papier ou numérique). En cas de non présentation de sa licence ou d'absence de photo sur sa licence, il doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée l'attestation sur l'honneur (*cf. annexe*).

Le poids de corps détermine la catégorie de poids dans laquelle est inscrit le lutteur. Un arbitre note sur la feuille de pesée le poids de corps ainsi que la catégorie de poids correspondante.

Au terme de la pesée, un arbitre remet à chaque responsable d'équipe une copie des feuilles de pesée.

4. ARBITRAGE

Corps d'arbitrage complet. Les rencontres se déroulent avec 3 arbitres.

Pour la 1^{ère} phase et 2^{ème} phase, l'un des arbitres est désigné délégué fédéral et sera responsable de la rencontre.

Dans un combat la règle UWW de disqualification (*art. 15 – édition de février 2010*) s'applique à tout lutteur selon les adaptations suivantes :

- disqualification du lutteur pour l'ensemble de la rencontre (*avec envoi courriel à la FFLDA d'un rapport par l'arbitre au plus tard le lundi 12 h suivant la rencontre*).

5. HORAIRE PROGRAMME

1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat

Pour chaque rencontre, le début des combats doit commencer entre 15 h et 20 h, dans le respect du calendrier fédéral.

Le club recevant doit envoyer par courriel l'horaire programme avec le lieu de la compétition au moins 15 jours avant la rencontre au club reçu, aux arbitres et à la FFLDA.

Les éventuelles modifications du programme horaire ou du lieu de compétition sont à envoyer par le club recevant au club reçu, aux arbitres et à la FFLDA. Le club recevant doit s'assurer que ces modifications ont bien été prises en compte.

L'horaire programme se décline de la manière suivante :

- 2 h avant la pesée : ouverture de la salle de compétition et mise à disposition de la bascule officielle.
- 1 h 30 avant la rencontre : début de la pesée en présence d'un médecin.
- 20 minutes avant la rencontre : remise de la composition d'équipe pour la 1^{ère} mi-temps à l'arbitre délégué fédéral.
- Présentation des équipes avant la rencontre en tenue de club uniforme.
- Déroulement de la 1^{ère} mi-temps.
- Dans les 5 mn suivant la fin de la 1^{ère} mi-temps : remise de la composition d'équipe à l'arbitre délégué fédéral.
- Durée de la pause : entre 15 et 20 mn
- Déroulement de la 2^{ème} mi-temps.

3^{ème} phase du championnat

Les finales 3^{ème} - 4^{ème} et 1^{ère} - 2^{ème} se déroulant sur un même week-end et dans un même lieu, la FFLDA met en place un horaire programme spécifique à cet événement.

6. TRANSMISSIONS DES RÉSULTATS

1^{ère} et 2^{ème} phase du championnat

L'arbitre délégué fédéral doit fournir, à l'issue de la rencontre, une copie de la feuille de rencontre au club recevant.

Le responsable du club recevant, chargé de la transmission des résultats (*identifié sur la fiche de renseignements club en annexe*), doit envoyer par courriel le tableau informatique détaillé des résultats de la rencontre (fourni en début de championnat), au plus tard 2 h après la fin de la rencontre, dûment complété, aux 2 adresses suivantes : jm.gourdin@fflutte.org, ffl@fflutte.org

L'arbitre délégué fédéral doit envoyer par courrier postal, dès le lundi suivant, le dossier complet de la rencontre, au siège de la FFLDA (Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées - 2, rue Louis Pergaud 94706 Maisons-Alfort cedex).

Ce dossier se compose des feuilles de pesée, feuilles de composition d'équipes, feuille de rencontre, feuilles de pointage et du rapport des arbitres.

Dans le cas où un arbitre envoie un rapport comprenant un incident (disqualification etc.), celui-ci devra parvenir par courriel à la FFLDA au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre.

7. RÉSERVES ET CONTESTATIONS

Le président de club souhaitant contester ou émettre des réserves sur une rencontre doit envoyer à la FFLDA l'annexe N°9, dûment complété, par courriel, au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre (au-delà la contestation ne sera pas prise en compte).

Une pénalité financière de 500 € sera prélevée sur la caution du club au cas où la contestation ne serait pas validée par l'autorité compétente.

IV - RÈGLEMENT DES LITIGES

1. NATURE DES LITIGES ET PENALITÉS

Certains litiges sont reportés dans le tableau suivant et font référence à une décision sportive ou à une pénalité financière qui sera prélevée sur la caution du club.

L'autorité fédérale compétente se réserve le droit d'étudier tous types de litiges constatés lors d'une rencontre et de statuer sur une décision.

- **Date limite d'engagement : 28 juin 2018**
- **Date limite d'inscription : 10 octobre 2018**

Nature des litiges	Pénalité
Dossier d'inscription incomplet ou incorrect à la date limite d'inscription.	<i>Décision sportive</i> : au-delà de 7 jours après la date limite d'inscription, l'équipe n'est pas engagée pour la saison 2018-2019 et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division pour la saison 2019-2020.
Dépassement de la date limite d'inscription.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement sont acquis et le chèque de caution est acquis par la FFLDA. <i>Décision sportive</i> : le club est suspendu pour la saison 2018-2019 et doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division pour la saison 2019-2020.
Irrégularité ou absence de l'autorisation de transfert UWW.	Le montant de l'amende UWW affligé à la FFLDA sera refacturé par la FFLDA au club concerné.
Défaut de label 2018 « Performance Excellence ».	<i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution
Retrait d'un club qualifié avant la date limite d'engagement.	<i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division la saison suivante 2019-2020.
Retrait d'un club inscrit, avant ou après le début du championnat.	<i>Pénalité financière</i> : les droits d'engagement restent acquis à la FFLDA et le chèque de caution sont acquis par la FFLDA. <i>Décision sportive</i> : le club doit repasser par le CFE 3 ^{ème} division la saison 2019-2020.
Forfait d'une équipe sur une rencontre.	<i>Pénalité financière</i> : 1000 € sont prélevés sur la caution dont 500 € reversés au club recevant. <i>Décision sportive</i> : l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 12 à 0 (60 à 0 en points de classement). 2 points de rencontre en moins dans le classement général.

<p>Absence d'une équipe à l'heure prévue de la pesée.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution du club.</p> <p><i>Décision sportive</i> : au-delà d'1 heure de retard l'équipe est déclarée perdante par forfait sur le score de 12 à 0 (60 à 0 en points de classement).</p>
<p>Absence de licence à la pesée ou de photo sur la licence.</p>	<p><i>Décision</i> : le lutteur doit prouver son identité en présentant une pièce d'identité (ou copie) ou à défaut devra être utilisée une attestation sur l'honneur (cf. annexe).</p>
<p>Moins de 6 lutteurs engagés pour 1 rencontre.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 500 € prélevés sur la caution.</p> <p><i>Décision sportive</i> : le club est déclaré perdant mais il conserve ses points de classement.</p>
<p>Retard pour la remise de la composition d'équipe.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 50 € prélevés sur la caution.</p> <p><i>Décision sportive</i> : l'arbitre garde confidentielle la composition de l'autre équipe jusqu'à réception de la 2^{ème} composition.</p>
<p>Erreur sur la feuille de composition d'équipe.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : il y a autant de matchs perdus par forfait (5-0) que d'erreurs commises sur la feuille.</p>
<p>Tenue de lutteur ne répondant pas au présent règlement.</p>	<p><i>Pénalité financière</i> : 50 € sont prélevés sur la caution du club par tenue non réglementaire.</p>
<p>Débordement du public.</p>	<p>L'autorité compétente étudie chaque cas, à partir du rapport de l'arbitre et statue sur une décision sportive et/ou une pénalité financière.</p>
<p>Non respect du cahier des charges par l'organisateur.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : l'arbitre délégué fédéral doit contacter immédiatement le vice président à la vie fédérale FFLDA ou son représentant qui prendra une décision.</p> <p><i>Pénalité financière</i> : décision de l'autorité compétente.</p>
<p>Manque de provision sur la caution du club pour s'acquitter de pénalités financières.</p>	<p><i>Décision sportive</i> : si le club ne s'acquitte pas de sa dette avant la date d'inscription au CFE de la saison suivante, il est suspendu pour la saison 2018-2019 et ne pourra se réengager au CFE 3^{ème} division qu'après acquittement de sa dette.</p>

ANNEXE 1 – FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

A envoyer, dûment complétée, à la FFLDA ffl@fflutte.org - Date limite d'envoi **le 28 juin 2018**.

Je soussigné, _____

NOM – Prénom

Président du club de : _____

Courriel : _____

Engage mon club au championnat de France par équipes de **1^{ère} division 2018**.

Certifie avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement et du cahier des charges que je m'engage à respecter et à faire respecter.

Je joins par mail à la FFLDA (ffl@fflutte.org) l'ordre de virement (cf. RIB ci-dessous) du droit d'engagement d'un montant de **mille neuf cent euros (1900 €)**.

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	Domiciliation
10278	06002	00020379101	05	EUR	CCM CRETEIL
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number)			BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8060 0200 0203 7910	105	CMCIFR2A	
Domiciliation CCM CRETEIL 62 B RUE DU GENERAL LECLERC 94000 CRETEIL ☎ 0 820 099 942 (Service 0,12 €/min + prix appel)			Titulaire du compte (Account Owner) FEDERATION FRANCAISE LUTTE 2 RUE LOUIS PERGAUD 94700 MAISONS ALFORT		

- le chèque de caution n° _____ d'un montant de **deux mille euros (2000 €)**.

Le montant des droits d'engagement et du chèque de caution seront définitivement acquis à la FFLDA au cas où votre club ne participerait pas au championnat.

Fait à _____, le ____ / ____ / 20 ____

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ANNEXE 2 – LES CLUBS QUALIFIÉS

- ASSO LUTTE SARREGUEMINES (Sarreguemines)
- CLUB AREDIEN DE LUTTE SAINT-YRIEIX (Saint-Yrieix-la-Perche)
- CLUB DE LUTTE DE BELLEU-SOISSONS (Belleu-Soissons)
- CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN (Besançon)
- LYON SAINT-PRIEST LUTTE (Lyon Saint-Priest)
- OLYMPIA LUTTE SCHILTIGHEIM (Schiltigheim)
- OLYMPIQUE MAIZIÈRES LÈS METZ LUTTE (Maizières-lès-Metz)
- STADE SOTTEVILLAIS CHEMINOT CLUB (Sotteville-lès-Rouen)

ANNEXE 3 – FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A envoyer, ne comportant aucune annotation, rature ou réserve à la FFLDA ffi@fflutte.org

Date limite d'envoi **le 10 octobre 2018**.

Je soussigné, _____

NOM – Prénom

Président du club de : _____

Inscrit mon club au championnat de France par équipes de **1^{ère} division 2018**.

Je joins par mail au présent formulaire d'inscription :

- La fiche de renseignements du club (*cf. annexe*).
- La liste de l'effectif de l'équipe et des entraîneurs (*cf. annexe*).
- L'autorisation du président du club d'origine pour chaque lutteur inscrit licencié dans un autre club FFLDA (*cf. annexe*).
- Pour tous les lutteurs inscrits : la photocopie de la carte d'identité ou du passeport, ou de tout document officiel de l'administration française, en cours de validité, permettant de vérifier l'identité de chaque lutteur inscrit.
- Autorisation de transfert international UWW pour les lutteurs étrangers non résidents en France.

Les lutteurs étrangers résidents en France devront avoir été licenciés FFLDA durant 3 saisons (saison en cours comprise).

Fait à _____, le ____ / ____ / 20 ____

Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"

ANNEXE 4 – FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CLUB

A envoyer, dûment complétée, à la FFLDA ffl@fflutte.org - Date limite d'envoi **le 10 octobre 2018**.

CLUB : _____

Adresse : _____

Nom du président du club : _____

Tél. du club : _____

Courriel du club : _____

Adresse du site internet du club : _____

Nom et prénom du contact : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

Salle de compétition : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Horaire :

Heure de pesée : _____

Transmission des résultats (si différent du contact) :

Nom et prénom du responsable : _____

Téléphone : _____ Tél. portable : _____

Courriel : _____

ANNEXE 5 – LISTE DE L'EFFECTIF DE L'ÉQUIPE

A envoyer, dûment complétée, à la FFLDA ffl@fflutte.org - Date limite d'envoi **le 10 octobre 2018**.

- 20 lutteurs maximum, 6 lutteurs au minimum,
- 1 lutteur au maximum avec autorisation de transfert UWW,
- 3 lutteurs au maximum licenciés dans un autre club FFLDA et 2 au maximum si 1 lutteur avec autorisation de transfert UWW dans l'effectif.

Equipe (nom du club) : _____

LUTTEURS						
N°	NOM	Prénom	N° licence*	Club	Année. naiss.	Nationalité
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

ENTRAINEURS (3 au maximum, diplômés FFLDA ou d'Etat recensés sur intranet)					
N°	NOM	Prénom	N° Licence*	Club	Niveau de diplôme
1					
2					
3					

*N° Licence = 6 derniers chiffres de la carte licence

ANNEXE 6 – AUTORISATION - LICENCIÉ DANS UN AUTRE CLUB FFL

A envoyer, dûment complétée, à la FFLDA ffl@fflutte.org

Date limite d'envoi **le 10 octobre 2018.**

Je soussigné, _____

NOM – Prénom

Président du club de : _____

Autorise le licencié de mon club :

NOM Prénom _____

N° Licence _____

A participer au championnat de France par équipes de 1^{ère} division

avec le club : _____

IMPORTANT

Pour la même saison sportive, un lutteur inscrit pour un club dans un CFE ne peut pas être inscrit pour un autre club dans un CFE quel qu'en soit le niveau (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} division).

Fait à _____, le ____ / ____ / 20 ____

Signature et cachet du club

ANNEXE 7 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

*A utiliser en cas d'absence de licence ou de photo sur la licence à la pesée
et sans présentation d'une pièce d'identité (ou copie)*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'IDENTITÉ

*Toute fausse déclaration sera sanctionnée par la FFLDA
Attestation à récupérer par l'arbitre fédéral*

Je soussigné : _____

en qualité de président de club (ou son représentant) ou cadre technique

Courriel : _____ Tel : _____

Déclare sur l'honneur que le lutteur qui s'est pesé :

NOM Prénom _____

Du club de _____

Lors de la compétition _____

Correspond au lutteur inscrit sur la feuille de pesée

Fait à _____

Le _____

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Signature

A - ORGANISATION D'UNE RENCONTRE

1. Accueil de l'équipe adverse

L'organisateur doit mettre à disposition de l'équipe adverse, 2 heures avant la pesée :

- Un tapis d'échauffement.
- Un vestiaire pour chaque équipe (avec douches et WC).
- Une balance de contrôle qui doit être la même que l'officielle.

2. Accueil des arbitres

L'organisateur doit mettre à disposition des arbitres, 2 heures avant la pesée, un vestiaire spécifique (avec douches et WC).

3. Service médical

Un médecin doit être présent tout au long de la pesée et pendant toute la rencontre. En complément, l'organisateur peut prévoir un service de protection civile.

4. Pesée

L'organisateur doit mettre à disposition des arbitres, une salle permettant de réaliser une pesée pouvant accueillir les 2 équipes en même temps. La balance de pesée officielle est la même que celle de contrôle.

5. Organisation de la salle de compétition

L'organisateur doit mettre en place la configuration minimale suivante :

- Une zone de compétition isolée du public comprenant :
 - un tapis de lutte 12 x 12 mètres homologué UWW,
 - des tables et chaises pour le secrétariat,
 - deux chaises et deux poubelles aux coins rouge et bleu du tapis,
- Des bancs pour les lutteurs qui vont réaliser un combat lors d'une mi-temps (6 lutteurs au maximum), placés dans un espace réservé et balisé qui sera, soit accolé au public, soit à 10 m de part et d'autre du tapis.
- Des gradins avec une capacité de 250 personnes au minimum placés à 5 mètres au minimum du bord du tapis (les chaises ne sont pas autorisées).
- Une sonorisation de la salle.
- Un speaker chargé d'annoncer les combats.
- Un photocopieur.
- Tableau de marque FFLDA utilisant l'application FFLDA dédiée (affichant le score des équipes, score individuel, chronomètre) et nécessitant par tapis 1 ordinateur relié à 2 TV de dimension minimale de 55 pouces.
- Un opérateur pour le tableau de marque qui soit au moins arbitre régional.
- Une personne responsable du nettoyage du tapis.
- Un service d'ordre identifiable dans la salle de compétition.

B - COMMUNICATION

Le club organisateur doit assurer la couverture médiatique de la compétition auprès de la presse locale, régionale ou nationale.

Un emplacement dans la salle de compétition doit être prévu pour la presse.

ANNEXE 9 - CONTESTATION

Document à envoyer par le président du club par courriel à la FFLDA (ffl@fflutte.org) au plus tard à 12 h le lundi suivant la rencontre (au-delà la contestation ne sera pas prise en compte)

CONTESTATION

Une pénalité financière 500 € au club sera prélevée sur la caution au cas où la contestation ne serait pas validée par l'autorité compétente

Lieu de la rencontre :

Date de la rencontre : / / 20.....

Détail de la contestation :

Fait à le / / 20.....

Nom, prénom et signature du président du club :